

SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 29 MARS 1881.

Rapport de la Commission de l'Instruction publique, chargée d'examiner le Projet de Loi contenant le Budget du Ministère de l'Instruction Publique pour l'exercice 1881.

(Voir les Nos 91, VIII, session 1879-1880, 81, session 1880-1881, de la Chambre des Représentants, et 37, même session, du Sénat.)

Présents : MM. D'ANDRIMONT, Président, PIGEOLET, SOLVYNS, MICHAUX,
le Chevalier VAN HAVRE, COGELS, LEIRENS et CROCQ, Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Budget du Ministère de l'Instruction publique pour l'exercice 1881, s'élève à la somme de 18,501,872 francs, dont 18,015,502 francs en charges ordinaires et permanentes, et 486,370 francs en charges extraordinaires et temporaires. Il dépasse le Budget de 1880 d'une somme de 1,984,450 francs. Toutefois, en tenant compte des crédits supplémentaires votés pour 1880, l'augmentation réelle n'est que de 440,650 francs.

Parmi les augmentations, nous rencontrons une somme de 15,000 francs pour dépenses relatives à l'inspection de l'hygiène scolaire (chapitre I, n° 13). Cette somme doit servir à la création de deux places d'inspecteurs de l'hygiène scolaire, chargés d'examiner tout ce qui concerne les plans de construction d'écoles, les systèmes de chauffage et de ventilation, les plans de meubles, les installations de pensionnats, d'organiser et de surveiller l'inspection médicale des écoles, de visiter les installations scolaires et d'indiquer les améliorations à y apporter, de recueillir toutes les données intéressantes relatives à l'hygiène, etc. Cette augmentation est parfaitement justifiée; ceux qui ont suivi les travaux du Congrès de l'enseignement, tenu à Bruxelles en 1880, savent en effet quel haut rang l'hygiène des écoles occupe parmi les différentes branches qui se rapportent aux institutions d'enseignement. Le Ministère ouvre une voie fructueuse par cette création, et nous espérons qu'il saura lui faire produire des résultats avantageux.

Au chapitre II, Enseignement supérieur n° 15^a, nous remarquons une majoration de 70,000 francs pour création de nouveaux cours universitaires, qui sont ceux de chimie analytique, de paléontologie, d'anatomie des régions, de chimie toxicologique, de géométrie supérieure analytique et synthétique, de

géométrie analytique plane, etc. Ces cours nous semblent parfaitement utiles pour compléter le programme de nos universités, et nous ne pouvons qu'approuver les dépenses proposées dans ce but comme toutes celles qui se rapportent au progrès et à l'enseignement des sciences.

Le chapitre III, Enseignement moyen, nous offre différentes augmentations qui, toutes, nous paraissent pleinement justifiées. Nous relevons principalement une majoration de 86,000 francs, au § 36, destinée à l'achat de collections d'échantillons de matières commerciales, d'histoire naturelle, de photographies, d'images, de cartes, de cabinets de physique. Cette dépense est des plus utiles et mérite toute notre approbation.

Au chapitre IV, Instruction primaire, nous remarquons surtout une augmentation de 142,500 frs. à l'art. 42, relatif à l'enseignement normal. Cette augmentation a pour but le perfectionnement de cet enseignement et la création d'un plus grand nombre de bourses, destinées à encourager les élèves.

De nombreuses plaintes se sont fait entendre sur les retards apportés au paiement du traitement des instituteurs primaires. Nous engageons le Gouvernement à prendre des mesures efficaces pour empêcher la continuation de cet abus. Les instituteurs n'ont généralement pas d'autres ressources que leurs modestes appointements, et il est infiniment regrettable qu'ils ne puissent pas les toucher à l'époque à laquelle régulièrement ils y ont droit.

Des plaintes se sont produites sur divers points du pays relativement à la facilité avec laquelle le Gouvernement admet à la pratique de l'art de guérir, sans leur faire subir aucune épreuve, des médecins étrangers, ne jouissant d'aucune notoriété et n'offrant sous aucun rapport aucune garantie; ces plaintes paraissent d'autant plus légitimes que les Belges ne rencontrent nullement les mêmes facilités lorsqu'ils se rendent à l'étranger.

M. le Ministre, conformément au désir de la Commission, lui a fourni les statistiques et les renseignements réclamés par elle à ce sujet.

Le Budget de l'Instruction publique rejeté par parité de suffrages.

Le Rapporteur,
J. CROCQ.

Le Président
D'ANDRIMONT.